

Commune de MONTMEYRAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

D200710-05

L'an deux mille vingt, le 10 juillet, le Conseil municipal de la Commune de MONTMEYRAN, dûment convoqué, s'est réuni en la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Olivier ROCHAS, maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 23

Date de convocation du Conseil Municipal : 3 juillet 2020

Présents : Hélène BOULAS, Sébastien CARRE, Vincent CAUSSE, Laetitia CHALLACIN, Bernard CROZAT, Christian DIDIER, Florent FAUCHERY, Christine FIGUET, Marie-Jo JEAN, Danielle JOLLAND, Carole De JOUX, Régis MARCEL, Florian MARTIN, Joseph PERROUD, Pascal PEREZ, Catherine RISSOAN, Olivier ROCHAS, Maud SARMEO, Alain TERRAIL, Laurent TERRAIL, Isabelle VATANT

Excusés : Amélie RAVEL (procuration à Régis MARCEL), Sylvie ROUVIER (procuration à Olivier ROCHAS)

Secrétaire de séance : Sébastien CARRE, assisté de Lionel GALLIANO, directeur général des services

OBJET : Election des délégués aux élections sénatoriales

Vu le code électoral, notamment ses articles LO 276, LO 278, L. 283, L. 301, L. 309, L. 310, L. 311, L. 442, L. 501, L. 528, R. 153 et R. 168 ;

Vu la loi n° 2020-760 du 22 juin 2020 tendant à sécuriser l'organisation du second tour des élections municipales et communautaires de juin 2020 et à reporter les élections consulaires,

Vu le décret 2020-812 du 29 juin 2020,

Le maire explique que dans chaque département, les sénateurs sont élus par un collège électoral lui-même formé d'élus de cette circonscription : députés, conseillers régionaux, conseillers généraux, délégués des conseils municipaux. Cette année les élections sénatoriales auront lieu le dimanche 28 septembre.

Dans les communes de moins de 9000 habitants, le nombre de délégués est fixé en fonction de l'effectif légal du conseil municipal. Il est donc de 7 délégués et 4 suppléants à Montmeyran qui compte 23 conseillers municipaux.

Dans les communes de 1000 habitants et plus, les délégués et leurs suppléants sont élus simultanément au scrutin de liste paritaire à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne sans panachage, ni vote préférentiel.

Les candidats se présentent donc globalement et non pas spécifiquement à l'élection de délégué ou de suppléant sur une liste composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

A l'issue des opérations de vote qui se sont déroulées à bulletin secret, il ressort les résultats suivants. Sont élus

- délégués titulaires : Olivier ROCHAS, Isabelle VATANT, Régis MARCEL, Hélène BOULAS, Vincent CAUSSE, Maud SARMEO, Sébastien CARRE
- délégués suppléants : Christine FIGUET, Bernard CROZAT, Catherine RISSOAN, Alain TERRAIL

Sens du vote	
Conseillers-ères présent-e-s	21
Conseillers-ères représenté-e-s	2
Ayant voté pour	23
Ayant voté contre	0
S'étant abstenu-e-s	0

Pour extrait conforme

Fait à Montmeyran, le 15 juillet 2020

Le maire, Olivier ROCHAS